

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01891 Numéro SIREN : 530 956 168 Nom ou dénomination : A & C KRYSTAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt 5964

A & C KRYSTAL

Centre Commer.Les Arcades
Mont d'est de Noisy le Grand
93160 NOISY LE GRAND

5964
29 FEV. 2024

COMPTES ANNUELS du 01/07/2022 au 30/06/2023

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat
- Annexe

Certifié conforme à
l'état des lieux


SFRAGEC
80 AVENUE DE CONDE

94100 ST MAUR DES FOSSES
0145111980

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	71 408.99	48 027.26	23 381.73		23 381.73	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 661.67		21 661.67		21 661.67	
	Total II	93 070.66	48 027.26	45 043.40		45 043.40	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	134 331.00	8 233.04	126 097.96		126 097.96	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 543.00		3 543.00		3 543.00	
	Autres créances	82 494.11		82 494.11		82 494.11	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	85 050.75		85 050.75		85 050.75	
	Charges constatées d'avance (3)	25 210.13		25 210.13		25 210.13	
	Total III	330 628.99	8 233.04	322 395.95		322 395.95	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	423 699.65	56 260.30	367 439.35		367 439.35	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0.33-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000.00		50 000.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000.00		5 000.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	24 580.74		24 580.74	
	Report à nouveau	79 183.72		79 183.72	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	45 901.14		45 901.14	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	16 000.00		16 000.00	
	Provisions réglementées				
	Total I	128 863.32		128 863.32	
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	109 747.90		109 747.90	
	Concours bancaires courants	59.15		59.15	
	Emprunts et dettes financières diverses	3 267.45		3 267.45	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 592.20		101 592.20	
	Dettes fiscales et sociales	23 809.33		23 809.33	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	100.00		100.00	
	Total IV	238 576.03		238 576.03	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		367 439.35		367 439.35	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

167 295.00

171 730.99

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	420 386.93		420 386.93		420 386.93	
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	420 386.93		420 386.93		420 386.93	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			374.49		374.49	
Total des Produits d'exploitation (I)			420 761.42		420 761.42	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			226 974.94		226 974.94	
Variation de stock (marchandises)			25 258.00		25 258.00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11.45		11.45	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			125 844.94		125 844.94	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 273.87		8 273.87	
Salaires et traitements			65 026.34		65 026.34	
Charges sociales			6 813.52		6 813.52	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 500.18		7 500.18	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			50 566.33		50 566.33	
Total des Charges d'exploitation (II)			465 730.67		465 730.67	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			44 969.25		44 969.25	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 983.68		3 983.68	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 983.68		3 983.68	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	829.54		829.54	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	829.54		829.54	
2. Résultat financier (V-VI)	3 154.14		3 154.14	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	41 815.11		41 815.11	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 000.00		4 000.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 000.00		4 000.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 086.03		8 086.03	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	8 086.03		8 086.03	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 086.03		4 086.03	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	428 745.10		428 745.10	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	474 646.24		474 646.24	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	45 901.14		45 901.14	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

16 318.28

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 367 439.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 420 386.93 Euros et dégageant un déficit de 45 901.14- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

A&C KRYSTAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : CENTRE COMMERCIAL LES ARCADES
MONT D EST DE NOISY LE GRAND
93160 NOISY LE GRAND
RCS BOBIGNY 530 956 168

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 OCTOBRE 2023

L'an Deux mille vingt-trois,
Le 14 octobre ,
A 14 heures ,

La société ANAIDE HOLDING, SARL au capital de 240 000 euros, ayant son siège social Ccial régional les Arcades Mont d'Est de Noisy le Grand, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 788 994 937 00018 RCS BOBIGNY, représentée par Mme Anaide KELIJIAN en sa qualité de gérante,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société A&C KRYSTAL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, SARL ANAIDE HOLDING, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 ainsi qu'un rapport sur l'exercice écoulé. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

AK

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gérance qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/06/2023 s'élevant à 45 901,14 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	45 901,14 euros
Report à nouveau antérieur :	79 183,72 euros
Solde	125 084,86 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à 125 084,86 euros	45 901,14 euros

L'associé unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

TROISIEME DÉCISION

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société ANAÏDE GROUPE
HOLDING
Anaïde KILEJIAN



Ak

A&C KRYSTAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : CENTRE COMMERCIAL LES ARCADES
MONT D EST DE NOISY LE GRAND
93160 NOISY LE GRAND
RCS BOBIGNY 530 956 168

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 octobre 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

DEUXIEME DÉCISION

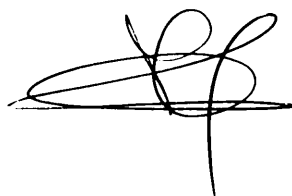
L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/06/2023 s'élevant à 45 901,14 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	45 901,14 euros
Report à nouveau antérieur :	79 183,72 euros
Solde	125 084,86 euros
Au compte "report à nouveau"	45 901,14 euros
S'élevant ainsi à 125 084,86 euros	

L'associé unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié conforme à l'original



Alé